



Preavis d'un locataire en cas de loyers impayés

Par **LA POISSE 12**, le **10/06/2008** à **19:54**

Bonjour,

Je suis locataire auprès de l'OPHLM, à la suite d'un changement de situation, je ne peux plus faire face aux loyers depuis deux mois. Mon préavis est de deux mois. Je souhaiterais savoir s'il existe une loi, décret ou quelque chose dans ce genre, pour réduire le préavis en cas de loyers impayés. Car je souhaiterais pouvoir changer d'habitation le plus rapidement possible, afin de ne pas m'endetter encore plus.

Merci d'avance.

Par **Jurigaby**, le **10/06/2008** à **21:20**

Bonjour.

Arrangez vous avec l'OPHLM, dites vous bien qu'ils seront ravis de vous voir partir dans la mesure les loyers sont impayés et ils apprécieront le geste dans la mesure ou vous leur évitez une procédure d'expulsion.